

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	25 000	20 000	5 000	0,20	10 000	0,37
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	24 799	23 347	1 452	0,06	1 452	0,05
Fonds commercial	164 098		164 098	6,57	164 098	6,05
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	376 958	364 189	12 769	0,51	19 731	0,73
Autres immobilisations corporelles	422 520	370 137	52 383	2,10	59 784	2,21
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	139		139	0,01	139	0,01
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	500 000		500 000	20,02		
Autres immobilisations financières	1 466		1 466	0,06	1 466	0,05
TOTAL (I)	1 514 979	777 673	737 306	29,52	256 669	9,47
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	345 900		345 900	13,85	395 316	14,58
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	219 499		219 499	8,79	192 065	7,09
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	5 056		5 056	0,20		
Clients et comptes rattachés	711 633		711 633	28,50	791 302	29,19
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	17 779		17 779	0,71	27 423	1,01
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					5 144	0,19
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	60 856		60 856	2,44	64 306	2,37
. Autres	10 000		10 000	0,40	206 000	7,60
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	389 225		389 225	15,59	772 378	28,49
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 759 948		1 759 948	70,48	2 453 934	90,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 274 927	777 673	2 497 254	100,00	2 710 603	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 20/09/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	40,04	1 000 000	36,89
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100 000	4,00	100 000	3,69
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	12 994	0,52	117 409	4,33
Report à nouveau	26 938	1,08	26 938	0,99
Résultat de l'exercice	163 432	6,54	101 585	3,75
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 303 363	52,19	1 345 932	49,65
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	447 513	17,92	500 000	18,45
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			186	0,01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	584 355	23,40	695 370	25,65
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	30 696	1,23	32 755	1,21
. Organismes sociaux	71 719	2,87	62 290	2,30
. Etat, impôts sur les bénéfices	25 472	1,02	36 626	1,35
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 321	0,17		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	18 852	0,75	20 998	0,77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 963	0,44	16 447	0,61
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	1 193 890	47,81	1 364 671	50,35
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 497 254	100,00	2 710 603	100,00

Compte certifié ce 30/06/2023
Patrick BIELLE



ANEPIA

S.A.S.U. au capital de 1 000 000,00 Euros

Siège social : 173 Boulevard de Saint Loup - 13011 MARSEILLE

R.C.S : RCS MARSEILLE B 323469205

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023**

Le 30/06/2023, à 14H, JJP CAPITAL, associé unique de la société **ANEPIA**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Patrice BAUDRY, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

M. Patrick BIELLE préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

DECISION N°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 163 431,54 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DECISION N°2

Résultat – Affectation

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir **un bénéfice** de **163 431,54** Euros. A ce résultat s'ajoute :

- Le report à nouveau antérieur à hauteur de **26 937,61** Euros.
- Autres réserves antérieures à hauteur de **12 994** Euros

Le résultat distribuable ressort ainsi à **203 363** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Dividendes : **203 363** Euros

Le montant de report à nouveau passe ainsi de 26.937,61 Euros à la somme de 0 Euros

Le montant des autres réserves passe ainsi de 12 994 Euros à la somme de 0 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2019	150.000 €	0 €	0 €
31/12/2020	300.000 €	0 €	0 €
31/12/2021	206.000 €	0 €	0 €

DECISION N°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DECISION N°4

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice.

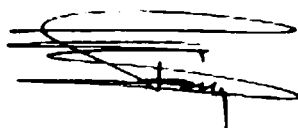
DECISION N°5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

M. Patrick BIELLE



ANEPIA

S.A.S.U. au capital de 1 000 000,00 Euros

Siège social : 173 Boulevard de Saint Loup - 13011 MARSEILLE

R.C.S : MARSEILLE B 323469205

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

La Société JJP CAPITAL, associé unique et gérant de la société ANEPIA, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **5 523 917,75** Euros contre **5 397 392,91** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **5 334 513,70** Euros pour l'exercice, contre **5 349 990,20** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **1 234 823,20** Euros au 31/12/2022 contre **1 158 604,15** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **36 200,61** Euros au 31/12/2022 contre **14 520,81** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **379 795,96** Euros au 31/12/2022 contre **415 114,34** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **129 743,66** Euros au 31/12/2022 et **153 115,23** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **19 363,03** Euros au 31/12/2022 contre **24 558,21** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-3 733,58** Euros, contre **-1 613,35** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-2 666,21** Euros au 31/12/2022, contre **7 830,80** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **163 431,54** Euros contre un bénéfice de **101 584,75** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **1 514 979,00** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **777 673,05** Euros, soit un montant net de **737 305,95** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **256 668,98** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **565 398,69** Euros, contre **587 380,68** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **1 194 548,98** Euros, contre **1 866 553,41** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 303 363,39** Euros, contre **1 345 931,85** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **1 193 890,23** Euros contre **1 364 671,22** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **5 555 003,63** Euros au 31/12/2022, contre **5 481 983,50** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **25 638,98** Euros, soit **125,63 %** pour l'exercice clos le 31/12/2022, contre **27 095,77** Euros, soit **100,00 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **220 489,93** Euros, contre **131 993,30** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir **un bénéfice** de **163 431,54** Euros. A ce résultat s'ajoute :

- Le report à nouveau antérieur à hauteur de **26 937,61** Euros.
- Autres réserves antérieures à hauteur de **12 994** Euros

Le résultat distribuable ressort ainsi à **203 363** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Dividendes : **203 363** Euros

Le montant de report à nouveau passe ainsi de 26.937,61 Euros à la somme de 0 Euros

Le montant des autres réserves passe ainsi de 12 994 Euros à la somme de 0 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2019	150.000 €	0 €	0 €
31/12/2020	300.000 €	0 €	0 €
31/12/2021	206.000 €	0 €	0 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance du Président.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les comptes de la société ANEPIA étant certifié par Patrice BAUDRY, Commissaire aux Comptes, implique que nous sommes tenues de publier des informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients depuis le 01/01/2009 (art. L441-6-1, al.1).

A ce titre vous trouverez un tableau récapitulatif indiquant la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D441-4).

<i>Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2022 par date d'échéance</i>								
	<i>Moins de 30 jours</i>		<i>De 30 à 60 jours</i>		<i>Plus de 60 jours</i>		<i>Total</i>	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
<i>*Dettes à échoir</i>	566.575€	667.946€					566.575€	667.946€
<i>**Dettes échues</i>							0,00	0,00
<i>Montant Total TTC</i>	566.575€	667.946€	0,00	0,00	0,00	0,00	566.575€	667.946€

* dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

** dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

<i>Tableau du solde des créances clients au 31/12/2022 par date d'échéance</i>								
	<i>Moins de 30 jours</i>		<i>De 30 à 60 jours</i>		<i>Plus de 60 jours</i>		<i>Total</i>	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
<i>*Dettes à échoir</i>	701.766€	777.655€					701.766€	777.655€
<i>**Dettes échues</i>							0,00	0,00
<i>Montant Total TTC</i>	701.766€	777.655€	0,00	0,00	0,00	0,00	701.766€	777.655€

* créances dont le terme du paiement est postérieur à la clôture
** créances dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à MARSEILLE
Le 01/06/2023

Le Président

M. Patrick BIELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a small vertical mark at the bottom right.

ANEPIA

S.A.S.U. au capital de 1 000 000,00 Euros

Siège social : 173 Boulevard de Saint Loup - 13011 MARSEILLE

R.C.S : RCS MARSEILLE B 323469205

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/05/2023

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 163 431,54 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

RESOLUTION N°2

Résultat – Affectation

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir **un bénéfice de 163 431,54 Euros**. A ce résultat s'ajoute :

- Le report à nouveau antérieur à hauteur de **26 937,61 Euros**.
- Autres réserves antérieures à hauteur de **12 994 Euros**

Le résultat distribuable ressort ainsi à **203 363 Euros**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Dividendes : **203 363 Euros**

Le montant de report à nouveau passe ainsi de 26.937,61 Euros à la somme de 0 Euros

Le montant des autres réserves passe ainsi de 12 994 Euros à la somme de 0 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

- 31/12/2019 : 150.000 Euros
- 31/12/2020 : 300.000 Euros
- 31/12/2021 : 206.000 Euros

RESOLUTION N°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

RESOLUTION N°4

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice.

RESOLUTION N° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

M. Patrick BIELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a small vertical mark at the end, likely representing the name Patrick BIELLE.